

ROUTE

Tonneaux sur le CD 44 : un mort et trois blessés



La voiture a été totalement détruite après avoir effectué plusieurs tonneaux.

Un tragique accident a frappé, hier peu après 18 h, une famille habitant Sarrebourg. Un bébé - une fille âgée de 9 mois - a été tué suite à une dramatique sortie de route survenue sur le CD 44 à la sortie de Nitting, en direction d'Abreschviller. L'enfant était passager arrière du véhicule, ainsi qu'un petit garçon âgé de 3 ans, qui a été lui, grièvement blessé.

On ignore toujours dans quelles circonstances le père, au volant de la voiture, a perdu le contrôle dans une légère courbe. Après plusieurs ton-

neaux, la voiture, seule en cause dans cet accident, s'est écrasée dans le fossé en contrebas de la chaussée. La mère, passagère avant, a été blessée, ainsi que le conducteur.

Les sapeurs-pompiers de Lorquin, Abreschviller et Sarrebourg se sont rendus sur place, ainsi que le Smur de Sarrebourg. Malgré les soins intensifs prodigués sur place pour la réanimer, la petite fille n'a pas survécu à ses blessures. Elle est décédée au moment où l'hélicoptère de la sécurité civile de Strasbourg-Entzheim allait se poser sur le site.

FAITS DIVERS

Le « terroriste » de Nancy pensait à la préfecture

L'islamiste présumé interpellé mercredi au Haut du Lièvre avait bien des projets d'attentat. Selon une première expertise psychiatrique, il voulait agir seul pour laver les affronts géopolitiques de la France. Il visait la préfecture de Nancy.

La première entrevue a eu lieu hier, dans l'intimité relative de l'hôtel de police de Nancy. Une demi-heure d'entretien, sous l'arbitrage chronométrique de la DST. Me Frédéric Berna a enfin eu l'occasion de prendre la température de cette fameuse menace terroriste incarnée par un homme, au-delà de tous soupçons pour son entourage, mais pisté depuis un bon moment par la Direction de surveillance du territoire.

« Il projetait bien des attentats, explique l'avocat. Il ne conteste pas ces faits, mais son mobile est surtout politique, pas religieux. Mon client dément formellement tout pilotage par une organisation terroriste. Il n'appartient pas au réseau Al-Qaïda. Il voulait agir seul. » L'expertise psychiatrique, qui a révélé des troubles mentaux, a souligné chez cet homme une opinion très tranchée sur les politiques française et amé-

ricaine vis à vis de l'Algérie et du Moyen-Orient.

Kamel B., 34 ans, avait ainsi macéré ses idées noires avant d'être échaudé davantage par un contexte familial délicat. Séparée de sa première épouse, avec laquelle ses relations sont restées détestables, ce chauffeur-livreur intérimaire originaire de Mont-Saint-Martin ne voit plus sa fille. Il en souffre, et pour lui la France serait responsable de cette privation. Selon Kamel, son ex-femme aurait dénoncé ses penchants intégristes aux autorités. « Depuis, il est suivi par la DST. Il a été entendu et fiché comme terroriste potentiel. Il pense qu'il ne peut plus voir son enfant à cause de ça », confie une source proche du dossier.

« En face de moi, j'ai vu un homme intelligent, cultivé et extrêmement documenté sur le contexte géopolitique dans les pays arabes, reprend Me Berna. En

plus, sa culture est très orientée. Sa position va de Voltaire jusqu'à la guerre en Irak. » Kamel B. s'était rendu en Algérie et en Angleterre, s'était documenté sur internet et avait noué des contacts pour s'informer et mettre en place sa croisade personnelle. Il avait ainsi proposé ses services à l'ex-GSPC, et voulait faire ses preuves.

Transféré à Paris

Ainsi aurait-il entrepris de faire un test, avec des bonbonnes de gaz, avant de passer véritablement à l'action. Il avait effectué un premier essai dans une forêt de la banlieue de Nancy. Son objectif final était vraisemblablement une cible administrative, économique et policière. Il ne voulait pas frapper les civils, mais pensait à la préfecture de Nancy. Il n'en aura guère le loisir, à court terme. La DST l'a interpellé, mercredi au petit matin, et l'a placé en garde

à vue. Son épouse a vécu le même sort, mais a été rapidement innocentée par les policiers. Vendredi encore, elle expliquait n'avoir jamais observé le moindre signe ostensible d'intégrisme chez son mari, après un an de vie commune.

La suite ? Kamel a été transféré hier vers Paris, où il est représenté par Mes Vicq-Falchi et Pasina. Il a été déferé devant le parquet et présenté à Philippe Coirre, juge d'instruction antiterroriste. Il a été mis en examen pour association de malfaiteurs en vue de commettre un acte terroriste et écroué dans la foulée. Ses avocats, qui contestent toute appartenance à un réseau organisé, ont sollicité une nouvelle expertise psychiatrique et ont usé du droit d'effectuer de simples déclarations au juge, en raison de l'état d'extrême fatigue du prévenu. Car la garde à vue a été longue.

Christian JOUGLEUX.

Trafic de Subutex à Strasbourg

Un toxicomane, qui se faisait prescrire du Subutex pour le revendre dans la rue, est soupçonné d'être à l'origine d'un préjudice de 10 800 euros au détriment de la Sécurité sociale de Strasbourg entre 2005 et 2006, a-t-on appris samedi de source judiciaire.

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Strasbourg s'est rendue compte que le suspect, qui pratiquait le nomadisme médical, avait obtenu pendant ces deux années, auprès de treize médecins strasbourgeois et des environs, de très nombreuses ordonnances de ce médicament utilisé comme produit de substitution aux opiacés.

L'homme, âgé de 37 ans et actuellement détenu pour purger d'autres faits, utilisait sa carte Vitale pour se faire rembourser les médicaments qui lui étaient prescrits.

Il sera jugé le 21 mai pour cette escroquerie présumée à la CPAM.

L'Alsace est la première région de France pour la prescription du Subutex selon des chiffres de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH). Le trafic de Subutex et de méthadone est particulièrement important à Strasbourg, ville frontalière, qui attire une « clientèle » allemande friande de produits sévèrement encadrés outre-Rhin.

JUSTICE

Patient sauvé mais amputé : le chirurgien s'explique

En 2001, ce chirurgien nancien a sauvé son patient, mais ce dernier a dû être amputé. Tout en reconnaissant sa responsabilité, le praticien la resitue dans un contexte particulier.

« Quoi que vous décidiez, j'aurai pour moi la conscience d'avoir sauvé mon patient, car dans 90 % des cas, cette complication est fatale ». A la barre du tribunal de grande instance de Nancy, un chirurgien s'explique sur les circonstances qui ont valu à un de ses patients, venu pour subir une intervention légère à la jambe, d'être amputé du pied droit.

L'affaire s'est déroulée à Nancy, en 2001, dans un contexte de guerre des cliniques et dans une ambiance professionnelle difficile, où la confraternité n'était qu'une illusion. Le Dr Philippe Sébillotte remet l'affaire en perspective. A l'époque de l'accident, il était chirurgien cardiaque, brillant, travaillait beaucoup. Il était aussi devenu le P.-D. G. de la clinique d'Essey-lès-Nancy. Et lorsqu'on avait voulu créer un groupe privé de cardiologie en intégrant la clinique Ambroise-Paré, il avait pris la direction des deux établissements.

Hier matin, le parquet a trouvé qu'autant de responsabilités écrasantes pour un seul homme, fût-il doué et doté d'une grosse force de travail, cela faisait beaucoup. « C'est vrai, j'ai fait preuve d'angélisme en croyant que ça allait marcher, qu'il suffisait de travailler. Mais c'était compter sans la rancœur extraordinaire des médecins de cet établissement. L'ambiance était délétère », analyse avec le recul le chirurgien, à l'intention du président André Schmitt.

Erreur de diagnostic

Le matin du 21 février à Ambroise-Paré, il opère un patient, M. Didier, qui se plaint de douleurs au mollet suite à une occlusion de l'artère iliaque extérieure. Opération simple, mais qui se terminera mal. Sitôt après l'intervention, l'artère se fissure. Le patient se plaint de douleurs abdominales. On ne diagnostiquera une hémorragie que deux jours plus tard. Le patient sera réopéré en urgence par le cardiologue. Et sauvé. Mais il devra être amputé.

Poursuivi pour négligence et inattention dans le suivi du patient, le praticien réfute ces accusations formulées par des experts. Il est assisté du bâtonnier Gasse que ces juge-

ments irritent. « Je trouve que décidément, ces médecins experts sont assez souvent donneurs de leçons ! C'est très facile de refaire le film quand on sait, après coup, tout ce qui s'est passé, et de dire on aurait dû faire ci, on aurait dû faire ça ! » L'expert a en effet estimé que le chirurgien « ne s'est pas donné toutes les chances d'avoir la bonne information qui aurait pu sauver le pied du patient ».

Le médecin reconnaît cependant une erreur de diagnostic et assume sa responsabilité. Le parquet a requis un mois de prison avec sursis et 6 000 euros d'amende. Le patient ne s'est pas constitué partie civile. L'affaire est mise en délibéré.

M. RAUX.

SOCIÉTÉ

« Ils veulent me faire passer pour un fou »

Révoqué de l'administration, Etienne Schmitt se bat depuis vingt ans contre une machine implacable. Il garde pourtant espoir et croit en sa réhabilitation. Il a lancé des procédures pour retrouver son honneur.

Cela fait partie de ces histoires dont on ne voit pas le bout. Une affaire de harcèlement moral au travail qui a détruit une carrière. Pire, une vie. Celle d'Etienne Schmitt, qui se bat depuis presque vingt ans contre le mammoth de la fonction publique. En 1988, l'homme est maître-nageur et travaille pour la mairie de Saverne, dans le Bas-Rhin. Avec promesses d'évolution de carrière à la clé, Etienne se lance dans un projet de refonte du service des sports de la ville. Il ne peut aller au bout de son ambition : la nomination promise n'arrivera jamais. Mis au placard, placé d'office en congé maladie, Etienne Schmitt est révoqué en 2000. La raison ? « Ils n'avaient aucune faute professionnelle à me reprocher, alors ils ont essayé de me faire passer pour fou ».

Après un séjour dans un établissement spécialisé, il souhaite retrouver son poste ; la mairie met tout en œuvre pour l'en dissuader.

Et aujourd'hui ? SDF, l'ancien fonctionnaire souhaite recoller les morceaux d'une vie en miettes. Trois procédures sont en cours. Débouté en 2006 par le tribunal administratif de Strasbourg pour le harcèlement moral, il a fait appel devant le TA de Nancy. Début février, il a décidé de poursuivre l'hôpital psychiatrique de Brumath pour internement abusif. « En 1988, ils n'auraient jamais dû m'interner. Quand j'étais déprimé,

ils ont diagnostiqué des pathologies qui n'existaient pas », explique Etienne Schmitt. Aidé par Vincent Delattre, son avocat et spécialiste des affaires de harcèlement, il s'est imposé plusieurs expertises et examens. Les résultats sont formels : Etienne Schmitt n'est pas, et n'a jamais été, malade mental.

Face à la lenteur de la procédure pour excès de pouvoir lancée en 2000 - dont Etienne

Schmitt a été débouté -, un recours a été formé devant la Cour européenne des droits de l'homme. « On n'a pas été tenu au courant des avancées de l'affaire. A l'époque, on n'a pas pu se défendre », lance-t-il. Avant, une dernière fois, de justifier son combat : « C'est une réhabilitation sociale que je demande à la France. A 53 ans, je me dis que je peux faire encore de belles choses. »

Kevin GRETHEN.

900 000 euros détournés

Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné, hier, à une peine de trois ans d'emprisonnement dont un ferme, l'ancien comptable de la Ligue alsacienne de football pour des détournements de fonds commis entre 1995 et 2005 et estimés à quelque 900.000 euros de préjudice matériel.

Le comptable avait reconnu les faits dès sa mise à la retraite en 2005. De source judiciaire, on précise qu'il devra payer 10.000 euros de préjudice moral à la ligue, partie civile, et lui rembourser 905.150 euros. Le condamné est un joueur « pathologique », notamment de courses de chevaux.

RESSORTEZ LES MAILLOTS !

départ Metz-Nancy

730 € TTC*

8 JOURS/7 NUITS

SÉJOUR GRÈCE - Péloponnèse

Club Olympien IRIA MARE ****
Pension complète, vin inclus aux repas

Du 30 juin au 7 juillet
Du 21 au 28 juillet
Du 11 au 18 août
Du 1er au 8 septembre 07

INFORMATIONS & RÉSERVATIONS DANS VOS AGENCES DE VOYAGES :

RL VOYAGES
www.rlvoyages.fr

Metz 0826 825 241*
Bitche 03 87 96 05 31
Bouzonville 03 87 78 56 10
Briey 03 82 47 11 30
Creutzwald 03 87 90 17 32
Forbach 0826 825 242*
Hagondange 03 87 71 41 89

Hayange 03 82 85 51 91
Jarny 03 82 33 58 82
Joef 03 82 22 27 13
Longwy 0826 825 245*
Merlebach 03 87 29 67 29
Saint-Avold 0826 825 246*
Sarrebouurg 03 87 03 05 40
Sarreguémès 0826 825 243*

Thionville 0826 825 244*
Villerupt 03 82 89 30 51
FRANTOUR
Metz 0826 825 250*
CARLSON WAGONLIT VOYAGES
Longwy 0826 825 694*
Sarreguémès 0826 825 248*
Thionville 0826 825 249*

Carlson Wagonlit Voyages

le monde vous tend la main

NOUVEAUTÉ

En vente en librairie

roman

Les liens d'une génération à l'autre dans le fracas de la guerre

Volume broché, au format 14 x 22 cm, 96 pages.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :

souhaite recevoir exemplaire(s) du livre

TERRE DE COLÈRES, TERRE DE LUMIÈRE Signature :

au prix de : **12 €** l'exemplaire,
(prière de joindre **5 €** pour frais d'envoi.)
à le

Règlement : paiement sécurisé sur le net ou par chèque bancaire
ou carte bancaire

www.editions-serpenoise.fr Date d'expiration :

à retourner avec votre règlement aux Editions Serpenoise, B.P. 70090 57004 METZ CEDEX 1 03 87 34 19 79